

Cheseaux, le 18 avril 2016

CONSEIL COMMUNAL

CHESEAUX

PREAVIS No 69/2016

Demande de crédit pour les travaux destinés à l'augmentation de la capacité d'accueil de la garderie La Galipette
--

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1 - Introduction

La capacité actuelle de la garderie La Galipette, située au Centre de vie enfantine mis en service en août 2014, est de 44 places réparties de la manière suivante : 10 places pour les bébés de 4 mois à 1 an et ½, 14 places pour les trotteurs de 1 an et ½ à 2 ans et ½, et 20 places pour les moyens de 2 ans et ½ jusqu'à l'entrée à l'école.

Son taux de fréquentation est très élevé et de nombreuses demandes ne peuvent pas, à ce jour, être satisfaites.

Il y a notamment un manque avéré de places disponibles pour les bébés.

Par ailleurs, il a été constaté que l'un des principaux problèmes organisationnels consiste à assurer une transition optimale entre les tranches d'âge accueillies.

La dimension des locaux existants et l'existence d'une salle de réserve au premier étage permettent, moyennant quelques aménagements simples, de porter la capacité totale de la garderie de 44 à 56 places.

Ces douze places supplémentaires se décomposent en deux groupes distincts, à savoir 5 places supplémentaires pour le secteur des bébés et 7 places pour un groupe dit « vertical », composé de trotteurs et de moyens. Un groupe vertical permet d'ajuster l'accueil des enfants en fonction de l'âge d'une manière assez souple.

Le taux d'encadrement devra bien évidemment s'ajuster à cette augmentation de capacité, soit une personne pour 5 bébés et une personne pour le groupe vertical, le taux d'encadrement s'appliquant à l'enfant le plus jeune.

En résumé, ces deux nouveaux groupes permettront :

- de réduire le nombre d'enfants en liste d'attente,
- de gérer de manière plus satisfaisante les passages entre les groupes,
- d'organiser les activités à l'intérieur des groupes de manière plus adaptée aux âges différents des enfants.

2 – Travaux d'aménagement

Nous avons présenté le projet aux responsables de l'OAJE (Office d'accueil de jour des enfants). Celles-ci ont validé nos propositions, moyennant quelques remarques dont nous avons tenu compte.

Ainsi donc, les travaux à réaliser peuvent être décrits comme suit :

- Augmentation de la capacité d'accueil de la nurserie (+ 5 bébés).

Création d'un groupe séparé de « petits » bébés, installé dans l'actuelle salle de colloque au rez-de-chaussée. Pour ce faire, il est nécessaire de percer une porte entre cette salle et l'entrée de la nurserie, ce qui permet un accès immédiat pratique.

La salle proposée répond aux directives en ce qui concerne sa superficie pour 5 bébés. L'ouverture d'une porte côté nurserie s'impose par la nécessité pour les éducatrices d'avoir une vision d'ensemble des locaux en tout temps, où qu'elles se trouvent, et d'avoir un accès direct à l'autre partie du secteur bébés. Afin de ne pas perdre de surface au mur et de canaliser les entrées et sorties, il est intéressant de condamner la porte donnant sur le réfectoire.

Il nous a été également demandé l'installation dans cette salle d'un poste de change avec point d'eau (l'idéal pour les enfants et le personnel étant que celui-ci soit tourné vers le groupe et non face au mur).

- Augmentation de la capacité d'accueil des trotteurs-moyens (+ 7 enfants).

Création d'un groupe vertical de 7 enfants qui sera installé dans la salle dite "de réserve" face à l'entrée de la salle des moyens (1er étage).

La superficie de cette salle permet l'accueil de 7 enfants dans le respect des directives. Cette salle étant séparée du secteur des moyens par un palier, il est aussi recommandé de prévoir un poste de change avec point d'eau, ainsi qu'un petit lavabo rigole et au moins un petit WC.

En effet, pour des raisons de sécurité et de confort des enfants, l'OAJE déconseille fortement l'utilisation des sanitaires existants du groupe des moyens pour ce nouveau groupe d'enfants (accessibilité, allées et venues, manque de personnel pour accompagner les enfants à la demande).

Pour des raisons de simplification et de commodité, le choix de l'emplacement des nouveaux éléments sanitaires s'est porté sur un petit local disponible qui relie sur l'arrière la salle dite « de réserve » au couloir des moyens.

- Sécurité incendie :

Les modifications envisagées permettent de maintenir et d'utiliser les voies de fuite existantes.

Au rez : une ouverture est remplacée par une autre, ensuite on emprunte la voie de fuite existante par l'entrée du secteur des bébés. Au 1^{er} étage : aucun changement.

3 – Conséquences financières

Il est à noter en premier lieu que l'acquisition du mobilier supplémentaire sera financée par l'Association La Galipette.

Les coûts d'exploitation seront également pris en charge par l'Association, qui gère la garderie La Galipette et l'UAPE Les Funambules.

La commune sera concernée par l'augmentation de la subvention qu'elle verse à l'Association pour couvrir l'excédent de charges de la garderie La Galipette.

Durant les deux premières années, l'Office fédéral des assurances sociales versera une aide au démarrage calculée sur 12 places supplémentaires pondérées par le taux d'occupation, soit environ 50'000.- Frs par année.

La FAJE versera une aide au démarrage unique la première année d'un montant de 5'000.- Frs par place, soit 60'000.- Frs au total.

Ces aides au démarrage cumulées à la subvention ordinaire de la FAJE devraient annuler le déficit lié aux 12 places supplémentaires la première année, soit 2017, et le réduire considérablement la deuxième année, soit 2018.

A partir de 2019, l'Association ne recevra plus d'aide au démarrage. Par contre, la FAJE continuera de verser une subvention annuelle ordinaire, qui équivaut actuellement à 20% de la masse salariale du personnel éducatif, soit environ à 15% de la totalité des charges.

Toutes choses étant égales par ailleurs, à savoir maintien du taux actuel de la subvention annuelle de la FAJE et de la participation financière des parents, la subvention communale à partir de 2019-2020 peut être estimée à environ Fr. 350'000.—pour 56 places.

Il est à noter toutefois que la subvention dite « communale » n'est pas seulement supportée par Cheseaux, car nous recevons dans des proportions variables selon les années des enfants domiciliés dans d'autres communes du réseau AJENOL, principalement Boussens, Bournens et Sullens.

4 – Calendrier

L'ouverture des 12 places supplémentaires étant prévue pour janvier 2017, les travaux doivent impérativement être effectués durant les vacances d'été.

5 – Coût de l'opération TTC

- Maçonnerie et béton armé	Fr. 7'500.--
- Installations électriques	Fr. 5'000.--
- Installations sanitaires	Fr. 10'000.--
- Aménagements intérieurs	Fr. 29'000.--
- Honoraires architecte	Fr. 16'000.--
- Divers et imprévus	<u>Fr. 7'500.--</u>
Montant Total	<u>Fr. 75'000.--</u> =====

6 - Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Cheseaux vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir lui accorder un crédit de Fr. 75'000.-- pour réaliser les travaux destinés à augmenter la capacité d'accueil de la garderie La Galipette, et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- vu le préavis municipal N° 69/2016 du 18 avril 2016
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 75'000.-- pour réaliser les travaux destinés à augmenter la capacité d'accueil de la garderie La Galipette
- d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans, dès 2017
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché

DECHARGE

la commission de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 18 avril 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Le secrétaire :

(L.S.)

L. SAVARY P. KURZEN